



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente auprès de l'OMC

Novembre 2022

N° 09

Editorial : « **Bientôt un accord à l'OMC pour renforcer l'attractivité des pays en développement ?** ».

Tous les économistes s'accordent sur l'importance de l'investissement comme générateur de croissance économique. De nombreuses études ont également souligné la grande complémentarité, en général, entre investissements directs étrangers et commerce, dans une logique de renforcement mutuel.

C'est fort de ce constat qu'un groupe de cent trente-neuf Membres (en comptant l'ensemble des États membres de l'Union européenne) négocie depuis 2019 un accord plurilatéral de facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC. Ce projet d'accord contraignant vise à renforcer l'attractivité des pays auprès des investisseurs par la promotion de bonnes pratiques : transparence des exigences relatives à l'accueil d'un investissement, simplification et accélération des procédures, définition de principes clairs et communs pour garantir une administration raisonnable, objective et impartiale des procédures d'autorisation. Il cherche également à promouvoir une conduite responsable des affaires. Il ne couvre pas la protection des investissements, laissant ainsi pleine liberté aux membres pour définir quant au fond leurs régimes d'autorisation des investissements directs étrangers. Pour la même raison, il ne traite pas non plus des questions liées au règlement des différends entre investisseurs et États.

Cet accord renforcera l'attractivité des pays signataires, en particulier celle des pays en développement. Avec le concours de six autres organisations internationales, le Secrétariat de l'OMC, sur le modèle de ce qui avait été réalisé pour l'Accord de facilitation des échanges, construit un guide d'évaluation des besoins destiné à anticiper quels seront les besoins spécifiques des pays en développement et les moins avancés pour mettre en œuvre l'accord, et ainsi accorder du « traitement spécial et différencié » sur mesure et efficace.

Cette négociation arrive à son terme et devrait se conclure en 2023. Bien que n'étant qu'un accord de facilitation, ce serait un beau succès pour l'OMC, au bénéfice surtout du développement. Un exemple aussi qu'il peut exister un plurilatéralisme efficace, complémentaire et non concurrent du multilatéralisme.

Editorial
p.1

Négociations
plurilatérales
p.2

Activités
régulières de
l'OMC
p.2

Zoom
p.6

Calendrier de
l'OMC
p.7

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Réunion plénière de l'initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement - le 25 novembre 2022

Le deuxième cycle de négociation de novembre 2022 s'achève sur un constat de progrès, quoique demeurant mesurés à la veille de décembre 2022, **c'est-à-dire l'objectif initial de conclusion des négociations sur la substance.**

Les coordinateurs de l'initiative (Corée et Chili) ont introduit la neuvième révision du Texte de Pâques, c'est-à-dire le texte négocié entre les Membres. Celle-ci agrège et consolide, c'est-à-dire stabilise et ancre les progrès des derniers cycles de négociation dans le Texte de Pâques.

Quant aux sujets pendants, les Membres demeurent à la recherche d'un consensus, entre autres, quant à la disposition relative à la conduite responsable des entreprises, à la définition du concept d'autorisation, à la proposition relative à l'admission et au séjour des hommes et des femmes d'affaires à des fins d'investissement. Quoique se rapprochant, les positions divergent encore substantiellement. S'agissant de la construction du guide des besoins relatif aux dispositions de traitement spécial et différencié, construites sur le modèle de ce qui avait été réalisé pour l'Accord de facilitation des échanges, les

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

travaux menés par le Secrétariat en collaboration avec cinq autres organisations internationales devraient s'intensifier durant le premier trimestre 2023. Il s'agira, pour les pays en développement et les moins avancés, en collaboration avec l'ensemble des organisations internationales, de classer les dispositions de l'accord dans plusieurs catégories, lesquelles répondront à des flexibilités spécifiques, calibrées, précisément, aux besoins spécifiques des pays en développement et les moins avancés.

La réunion plénière qui clôturera le cycle de négociation de décembre prochain, c'est-à-dire le dernier cycle de 2022, devrait se dérouler en présence de la Directrice générale de l'OMC, afin d'appuyer l'importance politique de l'initiative plurilatérale pour l'Organisation. À l'issue de celle-ci, les coordinateurs envisagent de présenter une dixième révision du Texte de Pâques, allégées des propositions figurant dans ses annexes, c'est-à-dire les dispositions non-suffisamment soutenues jusqu'ici pour figurer dans le corps du texte négocié.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Les « Journées Coton » à l'OMC les 9 et 10 novembre 2022

Depuis la Conférence ministérielle de Bali en 2013, l'OMC, conjointement avec les pays du C4 (Mali, Bénin, Burkina Faso, Tchad), organise deux fois par an les "**Journées du coton de l'OMC**". Ces journées, qui ont rassemblé un nombre important de membres en provenance des pays africains et des pays partenaires, ont permis d'analyser **l'évolution du marché mondial du coton, celui des engrais et des solutions de remplacement et de montrer les différents projets d'aide au développement en faveur du coton.**

Le marché du coton se caractérise par une forte volatilité des prix, une concentration des producteurs et des consommateurs et une baisse des marges de production.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Si la situation actuelle est plutôt favorable dans les pays du C4, la hausse régulière de la production dans un contexte de ralentissement mondial de la consommation fait craindre une baisse des cours. En outre, le coût des intrants est élevé particulièrement en Afrique.

L'UE et ses pays membres, **dont la France au travers de l'AFD**, sont toujours très engagés dans l'aide au développement en faveur du coton.

Pour rappel également, conformément à la résolution des Nations Unies prise en 2021, **une Journée mondiale du Coton a été instituée le 7 octobre**. La FAO a accueilli cette journée en 2022 et l'OMC y a pleinement collaboré.

Semaine du Comité SPS du 7 au 11 novembre 2022

Suite à la déclaration de la MC12 sur les nouveaux défis en matière de SPS, le secrétariat du Comité SPS a proposé un **programme de travail** et **cinq groupes de travail** (GT) ont été formés. Aussi, la semaine du comité SPS de novembre comprenait une réunion des GT suivant: 1 (« sécurité alimentaire et soutenabilité », Norvège/Brésil), 2 (« preuves scientifiques », Afrique du Sud), 3 (« régionalisation », Chili). Le GT1 « soutenabilité » a enregistré l'expression des positions divergentes des membres quant au mandat défini par la déclaration ministérielle. Certains membres estiment que la soutenabilité des pratiques agricoles ne relève pas

du champ de l'accord SPS qui clarifie les conditions dans lesquelles une restriction aux échanges pour des motifs de santé est autorisée.

Le programme de travail sur les nouveaux défis prévoit que le secrétariat du Comité SPS circule un projet de rapport en juin 2023. Le rapport final serait approuvé lors du Comité SPS de novembre 2023.

Lors de la réunion formelle du comité SPS, suite aux questions et commentaires de plusieurs membres, l'UE a à

nouveau expliqué sa proposition relative aux **LMR des néonicotinoïdes**.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

[Dernier tour de discussion des TESSD le 11 novembre et Evènement de haut niveau le 2 décembre 2022](#)

Le 11 novembre se sont tenues les **Discussions structurées pour le commerce et la durabilité environnementale (TESSD)**, qui devaient dresser l'état des lieux des travaux 2022 et tenter de dégager un consensus sur les grands thèmes de travail 2023. Constructifs et riches, bien que divergents, les échanges ont montré l'intérêt des membres de poursuivre les travaux.

L'évènement de haut niveau du 2 décembre, en présence de la **directrice générale de l'OMC et de personnalités de haut niveau**, a été très suivi au regard du nombre de participants dans la salle, et des interventions nombreuses d'ambassadeurs.

Les différents intervenants à la tribune ou en salle ont insisté sur la nécessité de : **i) prendre en compte les besoins des PED pour réussir la transition climatique ; ii) œuvrer au transfert des technologies, notamment pour le commerce**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

[Un comité OTC fleuve et très suivi par des délégués à Genève du 16 au 18 novembre 2022](#)

Le Comité des Obstacles Techniques au Commerce (OTC) s'est déroulé du 16 au 18 novembre et fut précédé d'une séance informelle le 15 novembre qui portait sur les bonnes pratiques réglementaires, les activités de la commission du Codex Alimentarius et celles de l'ISO.

Comme à l'accoutumé, le comité OTC était dense puisque 81 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ont été examinées en séance et ce dans tous les domaines : industriel, agroalimentaire (notamment boissons alcoolisées), numérique et cybersécurité, développement durable.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

[Réunion formelle du Comité de l'agriculture des 21 et 22 novembre 2022](#)

Lors de cette deuxième réunion du Comité suivant la MC12, les membres ont approuvé **le programme de travail prévu par la déclaration de juin 2022 sur la réponse à la crise alimentaire**. Cet aboutissement rapide reflète tant l'implication du Président, Marcel Vernooij (NL), que la préoccupation des membres sur l'insécurité alimentaire. Pour l'UE, certains thèmes du programme (aide alimentaire internationale) méritent d'être discutés mais l'OMC, non compétente, ne pourra pas délivrer de résultat. Marcel Vernooij a été désigné coordinateur des travaux.

L'UE a été questionnée sur son projet de **réglementation pour lutter contre la déforestation**, plusieurs membres estimant que l'UE ne prend pas en compte le principe de responsabilité commune et différenciée et que sa proposition entrave les possibilités de développement. La

des biens et services ; iii) harmoniser les normes et viser la coopération internationale ; iv) favoriser la participation du secteur privé.

Les coordinateurs des TESSD (Canada et Costa Rica) ont communiqué une déclaration dans laquelle ils font part du cadre de travail pour 2023 : **i) mesures climatiques liées au commerce** : examen des normes, objectifs qui sous-tendent les mesures, et des voies pour améliorer la transparence ; **ii), biens et services environnementaux** : échanges techniques sur les énergies renouvelables comme premier secteur étudié ; **iii) économie circulaire** : cartographie et approche sectorielle (énergie renouvelable et électronique) ; **iv) subventions** : études des impacts des subventions et approche sectorielle (subventions agricoles et subventions liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone).

A noter la très forte représentation en salle des délégués des missions genevoises mais également des délégués des capitales qui avaient fait le déplacement pour l'occasion, d'autant que le comité OTC donne lieu également à l'organisation de nombreuses bilatérales qui permettent bien souvent d'avancer sur des demandes d'information de pays tiers et de **mieux comprendre les difficultés d'adaptation des opérateurs économiques pour répondre aux exigences des nouveaux textes réglementaires.**

Le prochain comité OTC devrait se dérouler au début du printemps 2023.

compensation de 1 milliard d'euros est qualifiée d'insuffisante.

Les **restrictions à l'exportation** mises en œuvre par plusieurs membres ont suscité des questions.

Les deux dernières notifications des **USA sur les soutiens internes** ont suscité 17 questions relatives au classement retenu et aux montants mis en œuvre.

L'**Inflation Reduction Act** et les modalités pour l'attribution de 14 milliards d'USD à la réduction des coûts des familles en milieu rural, y compris les agriculteurs a occasionné une demande de clarification. L'UE a appuyé cette demande.

En réponse à la question du Brésil sur l'**initiative française FARM**, l'UE a lu les éléments que la France (MASA) lui avait transmis. Ils précisent que le PAM sollicite une contribution

du secteur privé sous forme de dons en nature ou en espèces et d'appuis logistiques (transport, stockage).

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Conseil des ADPIC : poursuite des discussions sur l'extension du mécanisme simplifié de licences obligatoires aux traitements et diagnostics contre la Covid-19

Le Conseil des ADPIC s'est de nouveau réuni le 22 novembre 2022 pour discuter de l'extension de la décision adoptée lors de la 12ème Conférence ministérielle de l'OMC sur les vaccins aux traitements et diagnostics contre la Covid-19 sans que la moindre avancée ait été enregistrée.

Les divergences subsistent en effet entre les partisans d'une extension automatique de la décision de juin 2022 aux traitements et diagnostics et certains pays développés

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale du Brésil - 23 et 25 novembre 2022

Au terme de l'Examen de politique commerciale du Brésil, les Membres saluent un Membre actif, engagé et constructif dans le système commercial multilatéral.

Le Brésil, ayant engagé des réformes structurelles profondes depuis son dernier examen de politique commerciale en 2017, est regardé par les Membres **comme un partenaire de confiance, engagé dans le renforcement et la réforme de l'Organisation et la réforme du traitement des questions agricoles à l'OMC**. Le Brésil participe à toutes les initiatives plurilatérales conjointes traitant des sujets dits contemporains du commerce international, ce qui également été relevé par les Membres.

Quoiqu'il connaisse une situation macroéconomique structurelle relativement difficile, le **Brésil demeure ouvert aux échanges internationaux**. Preuve de sa volonté d'ouverture, le Brésil est en procédure d'accession à l'Accord sur les marchés publics et à l'Accord sur le commerce des aéronefs civils. Sa politique commerciale se déploie sur trois volets: **l'intensification du réseau d'accords de libre-échange du MERCOSUR, la**

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Réunion formelle du Conseil du commerce des marchandises des 24 et 25 novembre 2022

La dernière réunion formelle du Conseil du commerce des marchandises de l'année, la troisième, a été une nouvelle fois pour les Membres **l'occasion de rechercher, par la diplomatie et la pédagogie, la résolution de leurs préoccupations commerciales spécifiques**.

À nouveau, ont été exprimées des **préoccupations de nature technique** trouvant leurs premières expressions

et émergents qui conditionnent l'extension à la présentation de faits et de preuves démontrant que les brevets constituent un obstacle à l'accès à ces produits de santé. Il est probable que les Membres ne parviendront pas à un accord d'ici le 17 décembre 2022, date fixée dans la décision ministérielle de juin 2022 pour décider de l'extension ou non du mécanisme simplifié de licences obligatoires aux traitements et diagnostics.

modernisation du tarif extérieur commun du MERCOSUR, la réduction des barrières non-tarifaires. Il mène des réformes structurelles favorisant le dynamisme économique et son ouverture aux échanges, telles que des réformes dans le secteur des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. À l'instar des économies développées, le secteur des services représente 69.9% de la valeur ajoutée créée au Brésil en 2021 et est fortement pourvoyeur d'emplois. Il occupe la deuxième place s'agissant du commerce électronique en Amérique latine. Bien que le ton de cet examen de politique commerciale ait été très positif, quelques Membres ont interrogé le Brésil quant à la complexité de son régime fiscal, ses barrières non-tarifaires, et son régime de protection de la propriété intellectuelle.

Neuf cent cinquante-huit questions écrites ont été soumises au Brésil par trente-six Membres. Ce haut niveau d'engagement, se situant dans la fourchette haute d'intérêt lors des examens de politique commerciale, témoigne de l'importance que les Membres accordent au Brésil.

dans les organes subsidiaires du Conseil. Ces préoccupations commerciales, à force de négociations, pourront probablement trouver une résolution technique genevoise. À l'inverse, d'autres **préoccupations, de nature géopolitique et géostratégique** nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau.



Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Président du Conseil du commerce des marchandises
et Roy SANTANA, Conseiller Division de l'Accès aux marchés - OMC

L'Union européenne a une nouvelle fois expliqué ses mesures environnementales, après de nombreuses questions et commentaires. Celle-ci affirme que **l'urgence climatique presse les Membres à l'urgence et que ses mesures poursuivent des objectifs purement environnementaux**. À l'inverse, l'Union européenne a soulevé, ou participé de, l'expression de neuf préoccupations commerciales, relatives aux pneumatiques, à la transparence en matière de notification des subventions, aux produits alimentaires, aux diverses mesures restrictives frappant les importations

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

et/ou les exportations de certains Membres. En tendance générale, le Conseil du commerce des marchandises **observe une croissance constante des préoccupations commerciales exprimées dans en son sein**.

Enfin, les Membres ont salué les efforts du président du Conseil quant aux travaux et consultations qu'il mène poursuivant l'exécution des mandats arrêtés lors de la 12^e Conférence ministérielle de l'OMC, quant à la réforme de l'Organisation et plus particulièrement à l'amélioration du fonctionnement de ses organes.

Règlement des différends

Réunion de l'Organe de règlement des différends du 28 novembre 2022

On retiendra de cette réunion de l'ORD à l'ordre du joint très succinct **le maintien de l'opposition des Etats-Unis à l'initiative portée par 127 Membres pour relancer la sélection des membres de l'Organe d'appel**.

Si les Etats-Unis ont réitéré leurs propos, maintes fois tenus, sur leurs préoccupations systémiques qui n'avaient toujours pas été prises en compte, raison pour laquelle ils ne pouvaient soutenir cette initiative, ils se sont montrés plus précis qu'à l'accoutumée sur la réforme du règlement des différends et le processus informel de discussions qu'ils ont lancé au printemps : en effet, après avoir souligné qu'une réforme fondamentale était nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système de règlement des différends, ils ont précisé qu'*« un système de règlement des différends qui fonctionne bien aide les Membres à résoudre leurs différends de manière efficace et transparente, et ce faisant limite la complexité inutile et les excès d'interprétation qui ont caractérisé le règlement*

des différends ces dernières années». Ils ont également fait valoir qu'une approche centrée sur les intérêts des Membres pouvait faciliter une meilleure compréhension mutuelle sans recourir aux mêmes positions qui ont ralenti la discussion sur la réforme pendant de nombreuses années. Tout en rappelant qu'ils ne préjugeaient pas de ce à quoi ressemblerait ce système réformé, ils ont demandé aux autres Membres d'aborder également ces discussions *« avec un esprit ouvert »*.

Une petite vingtaine de délégations sont intervenues pour rappeler qu'il était urgent de rétablir un système de règlement des différends pleinement opérationnel. L'UE, le Canada, la Chine et le Brésil ont invité les autres Membres à rejoindre l'Arrangement multipartite provisoire d'arbitrage en appel (AMPA), mis en place en tant que solution d'urgence jusqu'à ce qu'une solution multilatérale durable satisfaisant l'ensemble des Membres y compris les Etats-Unis soit trouvée.

Affaire des matières premières opposant l'UE à l'Indonésie

Le groupe spécial a rendu son rapport dans l'affaire portée par l'UE devant l'OMC à l'encontre des mesures prises par l'Indonésie afin d'interdire les exportations de nickel.

Il fait droit aux demandes de l'UE, puisqu'il considère tout d'abord que l'interdiction d'exporter du nickel imposée

par les autorités indonésiennes à compter de janvier 2014 ainsi que les prescriptions en matière de transformation nationale mises en place en 2012 violent l'article XI.1 du GATT de 1994 qui interdit les restrictions quantitatives. Le groupe spécial a écarté l'argumentation de l'Indonésie fondée sur l'article XI.2.a) du GATT de 1994 selon laquelle

les mesures en cause étaient appliquées temporairement pour empêcher ou remédier à une situation critique due à une pénurie de produits essentiels et donc échappaient à l'interdiction générale des restrictions quantitatives.

Le groupe spécial estime ensuite que cette violation ne saurait être justifiée au titre de l'exception prévue à l'article XX. d) du GATT de 1994, car elle n'est pas nécessaire pour assurer le respect de lois ou de règlements qui ne sont pas eux-mêmes incompatibles avec le GATT de

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

[Un Comité sur la facilitation des échanges les 28 et 29 novembre qui sera suivi d'une séance dédiée à l'assistance technique le 1er décembre 2022](#)

Le Comité de facilitation des échanges s'est réuni en session ordinaire les 28 et 29 novembre et a permis de revenir sur les différentes notifications émises par les membres de l'OMC prévues dans le **cadre de l'accord sur la facilitation des échanges** (dates de mise en œuvre ou de report des catégories A, B ou C).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

[Groupe de travail du fonds STDF - 29 nov 2022](#)

Le groupe de travail STDF (**assistance technique pour des actions SPS** dans les pays en développement) réunit les donateurs, dont la France, et les OI compétentes sous l'égide du secrétariat de l'OMC. Le groupe a attribué 7

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

1994. Il invite dès lors l'Indonésie à mettre ses mesures en conformité avec ses obligations au titre du GATT de 1994.

La question se pose de savoir si l'Indonésie fera appel de ce rapport, auquel cas il s'agira du 15^{ème} appel formé dans le vide par un Membre de l'OMC depuis la paralysie de l'Organe d'appel, puisque l'Indonésie ne fait pas partie de l'AMPA mis en place pour pallier l'absence d'Organe d'appel.

Une séance dédiée à l'assistance technique est prévue le premier décembre lors de laquelle l'Union européenne et ses Etats-membres entre autres pourront présenter des projets.

nouvelles subventions (Asie, Burkina Faso, Indonésie, Cap Vert, Afrique de l'Est et du Sud, Amérique latine, Grenade) et 4 subventions pour préparer des projets (Inde, Ghana, Arménie, Niégrina).

ZOOM

[Parution du Rapport de l'OMC sur le commerce mondial 2022 - Changement climatique et commerce international](#)

C'est lors de la COP 27 à Sharm-el-Sheikh que la directrice générale de l'OMC, Mme **Ngozi Okonjo-Iweala**, a **présenté son rapport 2022 sur le commerce mondial dont l'accent était mis cette année sur le changement climatique**.

Le rapport insiste notamment sur le rôle du commerce international dans la lutte contre le changement climatique. Si le commerce génère des émissions de gaz à effet de serre, il peut aussi contribuer à la diffusion de technologies de pointe respectueuses de l'environnement. Le commerce, relativement absent jusqu'à présent des discussions sur le changement climatique, fait donc pleinement partie de la solution à la lutte pour le climat et peut jouer un rôle central dans le progrès vers une économie mondiale à faible émission.

Le rapport revient sur la nécessité de favoriser la convergence des approches des prix du carbone. Bien que différents instruments puissent être utilisés pour atténuer le changement climatique, la tarification du carbone semble particulièrement efficace et incite les entreprises et les particuliers à prendre des décisions d'investissement et d'achat plus respectueuses du climat. Une plus grande

coopération internationale est essentielle pour contenir la multiplication des mesures en la matière et l'OMC reste le forum approprié pour y parvenir.

Une plus grande ouverture du commerce des biens et services environnementaux peut favoriser la transition vers des économies bas carbone. Si les accords de l'OMC garantissent que le commerce des biens et services environnementaux s'effectue de manière aussi fluide, prévisible et libre que possible, l'OMC pourrait y contribuer davantage encore en intervenant sur les droits de douanes, barrières non tarifaires, diffusion des technologies, amélioration de la qualité des données sur le commerce.

La coopération internationale est essentielle pour mener à bien la transition climatique. Le soutien mutuel des politiques en matière de commerce et de changement climatique pourrait être renforcé par une coopération internationale accrue au sein de l'OMC. L'aide au commerce, ainsi que les investissements privés axés sur le commerce, peuvent aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en place des infrastructures commerciales résilientes au changement

climatique, et contribuer à rendre la transition vers une économie à faible émission de carbone plus juste et équitable.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER

Mois de décembre 2022

1

Comité du budget, des finances et de l'administration
Comité de la facilitation des échanges - Session spécifique sur l'assistance technique
Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique

2

Réunion informelle ouverte du Comité des règles d'origine
Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale - Réunion de bilan de haut niveau
Comité informel du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce

5

Comité du budget, des finances et de l'administration
Organe d'examen des politiques commerciales - Seychelles
Congrès mondial du commerce sur l'égalité des genres
Événement de la Journée mondiale de la concurrence
Comité des engagements spécifiques
Le financement du commerce en Afrique de l'Ouest : Présentation d'un rapport conjoint de la SFI et de l'OMC

6

Congrès mondial du commerce sur l'égalité des genres
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales sur le suivi

7

Congrès mondial du commerce sur l'égalité des genres
Séminaire sur les priorités des PMA en matière de commerce mondial
Comité du commerce des services financiers
Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable - Réunion plénière
Organe d'examen des politiques commerciales - Seychelles
Groupe de travail CoA - Programme de travail sur la sécurité alimentaire

8

Agri-Food Business Day
Conseil du commerce des services
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances

9

Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales

12

Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

14

Organe d'examen des politiques commerciales - Etats-Unis

15

Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

16

Colloque technique de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC sur la pandémie de COVID-19 : réponse, préparation, résilience
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
Organe d'examen des politiques commerciales - Etats-Unis

19 et 20

CONSEIL GÉNÉRAL

20

Organe de règlement des différends

du 23 au 30

Jour férié à l'OMC

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 14/12/2022

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Direction générale du Trésor
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/RP-DP/81?listePays=81>